



COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N°13 Mardi 26 juin 2018 RELEVE DE DECISIONS

PAYS DE LA DEODATIE à SAINT-DIE-DES-VOSGES

MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION (quorum 1) 11 minis

Membres en exercice : 21 Membres présents : 14 Membres votants : 14

Etaient présents:

Membres titulaires

Mesdames: Edith COLLIN, Claude KIENER

Messieurs: Pascal ALTMANN, Pierre BAILLY, Guy DESRUES, Guy DROCCHI, Luc EVRARD, Patrice

FEVE, Pascal MOHR, Bernard ROPP, Jean Louis THIRIET, Philippe WELSCH

Membres suppléants

Mesdames: Sabine GILLES (en remplacement de Christelle IRMOULI), Evelyne LECLERCQ (en

remplacement de Denis HENRY)

Messieurs:

Excusés:

Mesdames: Christelle IRMOULI, Camille PERRIOL

Messieurs: Claude BARLIER, Philippe GEORGEL, Didier GILLES, Denis HENRY, Marc MICHEL,

Bernard MAETZ

COLLEGE PRIVE (quorum 2): 7 minis

Membres en exercice: 12 Membres présents: 8 Membres votants: 8

Etaient présents:

Membres titulaires

Mesdames: Edith COLLIN,

Messieurs: Pascal ALTMANN, Pierre BAILLY, Guy DESRUES, Luc EVRARD, Jean louis THIRIET,

Philippe WELSCH

Membres suppléants

Madame: Sabine GILLES

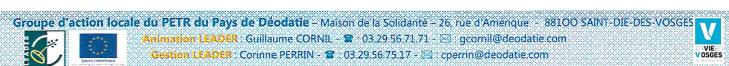
Monsieur:/

MEMBRES ASSOCIES

Présents: Madame Sylvie SIFFERMANN (Sous-Préfète)

Excusés:

Mesdames: Martine GIMMILLARO (conseillère départementale), Marie-Aude VISINE (ASP) Messieurs: Fabrice DROUHOT (ASP), David VALENCE (vice-président du Conseil Régional)



4





Le double quorum étant atteint, la séance démarre à 20 h 20.

Monsieur Pascal MOHR, président du GAL du PETR du Pays de la Déodatie ouvre la séance. Il accueille Madame Sylvie SIFFERMANN, Sous-préfète de Saint-Dié-des-Vosges, et la remercie de sa présence. Il procède à l'appel des membres présents et fait part de la démission de Mr Fabien JAKUBOYE de ses fonctions de Maire. Un remplacement sera à envisager.

1. Validation du compte rendu précèdent

Aucune remarque n'est formulée par le comité.

Le compte rendu du comité de programmation n°12 du jeudi 17 mai 2018 est validé à l'unanimité.

2. Etude des dossiers

Monsieur Pascal MOHR, avant le passage des dossiers, rappelle la notion de conflit d'intérêts et précise qu'avant chaque dossier la question sera posée aux membres du comité. En cas de conflit d'intérêts avéré, le membre est prié de quitter la salle pour le vote. L'article 10 du règlement intérieur permet dans ce seul cas de ne pas tenir compte de la règle du double quorum.

Il mentionne le déroulé:

- Présentation par le porteur de projet en 5 minutes
- Questions et échanges avec le comité de programmation
- Après le départ du porteur, le comité remplit la grille à l'aide de la notice de sélection
- La synthèse des notes faite par l'équipe technique du Pays est présentée et validée par le comité

2.1 Pré programmation

Porteur	Note de	Appréciation	Conflit d'intérêt
	faisabilité	de faisabilité	
<u>VOINSON Rachel</u> – Création d'une ferme auberge – VOINSON	17,6	Favorable	/
Rachel	17,0		
Association Sentiers d'Histoires – Création d'un guide des sites	13,4	Favorable	/
archéologiques de la Déodatie – Mr GRACIO Jeremy	15,4	Tavorable	
Commune de Ban sur Meurthe – Clefcy – Création de sentiers			/
autour de la scierie du Lançoir – Mme Sylvia	16	Favorable	
DIDIERDEFRESSE	4		
Compagnie les Jolis Mômes – TAMBOUILLE Festival –	16.1	Favorable	/
Mme Louise FETET	16,1	ravorable	

2.2 Programmation

Porteur	Projet	Note proposée	Montant proposé	Validation
Gaec de SALM	Achat d'une conditionneuse à	16,5	11 739,96 €	Unanimité
	yaourts			
Commune de	Aménagement du site du sacré	14,8	18 418,45 €	Unanimité
Bertrimoutier	cœur			



Gestion LEADER: Corinne PERRIN - 2: 03:29:56:75:17 - 🖂 ; cperrin@deodatie.com







Des fiches de validation spécifiques reprenant en détail les projets et conflits d'intérêts par projets sont établies et jointes en annexe.

3. Etat de consommation de l'enveloppe financière

Voir le tableau joint

A noter qu'à partir d'aujourd'hui on est dans l'obligation de mettre en attente les porteurs de projets sur les fiches 2, 3 et 5.

Une répartition de l'enveloppe réservataire régionale devrait avoir lieu sur le deuxième semestre 2018 : millions d'euros pour les 12 GALs dont une partie fixe par GAL et une partie optionnelle.

A ce jour, 10% de l'enveloppe financière est engagé en demande paiement.

4. Actualités

- 19-4 : Animation Gestion 2016 Le dossier est revenu de l'ASP pour ré instruction par l'autorité de gestion.
- 19-2:
 - 2 dossiers sont transmis à l'AG pour paiement
 - 9 dossiers sont au stade de la demande de paiement
 - 2 projets sont en cours de réalisation
 - 13 dossiers sont en cours d'instruction par le GAL
 - 12 dossiers de demande d'aide sont en cours de constitution
 - 2 dossiers de coopération sont en attentes, les outils de demande d'aide ne sont pas disponibles.

Le président précise que suite aux premiers dossiers de demande de paiement instruits par l'équipe du GAL et transmis à l'AG, il apparait que certaines règles, non connues jusqu'à ce jour, doivent être appliquées (sous réalisations). Cela à la fâcheuse conséquence de devoir ré instruire le premier dossier envoyé en paiement, ce qui engendre un retard pour le paiement de ce dossier d'un porteur privé et accroît le travail de l'équipe technique.

Le comité exprime son inquiétude par rapport aux porteurs de projets vis-à-vis du retard de paiement occasionné et son mécontentement quant à la non connaissance de toutes les règles au début de l'instruction ou au changement de celles-ci en cours.

Plus de questions n'émanent de l'assemblée, Monsieur Pascal MOHR lève la séance à 22 h 15.

Le Président du GAL du Pays de la Déodatie Pascal MOHR



